

# Livret scolaire

## Ecole primaire

NOM DE L'ÉLÈVE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Année scolaire	Nom école, Adresse	Classe	L.V.	Particularités*

\*PPRE, FLE.

Le livret scolaire suit l'élève jusqu'à la fin de la scolarité primaire.

Il est transmis à l'école d'accueil en cas de changement d'école.

Il est régulièrement communiqué aux parents, qui le signent.

Le livret scolaire comporte :

- 1- Le bilan des acquisitions de l'école maternelle réalisé en fin de grande section.
- 2- Les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école pour suivre régulièrement les progrès de l'élève
- 3- Les résultats, en français et en mathématiques, aux évaluations nationales de CE1 et de CM2
- 4- Les attestations de maîtrise des connaissances et compétences en CE1 et en CM2
- 5- Les attestations de premier secours et de première éducation à la route
- 6- Le cas échéant, les attestations de compétence en langue vivante, au niveau A1 du cadre européen commun de référence lorsque l'élève maîtrise une autre langue que celle dont l'attestation de compétence figure au point 3.
- 7- Les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année scolaire sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.

À la fin de l'école élémentaire, le livret scolaire est remis aux parents. Les éléments relatifs à la maîtrise des connaissances et des compétences en CM2, les résultats aux évaluations nationales en CM2 ainsi que les attestations figurant aux points 4 et 5 sont transmis au collège d'accueil de l'élève.

Documents de référence : Code de l'éducation article D321-10 - Circulaire 2008-155 du 24-11-2008

Année scolaire ..... Classe de  GS

**Proposition** du conseil des maîtres :  passage à l'école élémentaire  maintien<sup>1</sup>  
 Le( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) : Le directeur (*signature*):

**Décision** des parents : proposition  acceptée  refusée  
 A retourner à l'école pour le ..... Les parents : (signatures)

<sup>1</sup> Le maintien n'est possible que dans le cadre de la procédure décrite dans la circulaire départementale annuelle.

**Résultats aux évaluations nationales** 3

**CE1** date : .....

Lire		
Écrire		
Vocabulaire		
Grammaire		
Orthographe		
<b>TOTAL FRANÇAIS</b>		

Nombres		
Calculs		
Géométrie		
Mesures		
Gestion de données numériques		
<b>TOTAL MATHÉMATIQUES</b>		

**CM2** date : .....

Lire		
Écrire		
Vocabulaire		
Grammaire		
Orthographe		
<b>TOTAL FRANÇAIS</b>		

Nombres		
Calculs		
Géométrie		
Mesures		
Gestion de données numériques		
<b>TOTAL MATHÉMATIQUES</b>		

**Maîtrise des compétences du socle commun** 4

**PALIER 1 CE1**

	compétence validée
Maîtrise de la langue française	
Principaux éléments de mathématiques	
Compétences sociales et civiques	

**Nom et signature de l'enseignant :**

**PALIER 2 CM2**

	compétence validée
Maîtrise de la langue française	
Pratique d'une langue vivante étrangère	
Principaux éléments de mathématiques	
Culture scientifique et technologique	
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	
Culture humaniste	
Compétences sociales et civiques	
Autonomie et initiative	

**Nom et signature de l'enseignant :**

Année scolaire ..... Classe de .....

→ **Proposition** du conseil des maîtres :  passage  maintien<sup>2</sup>Le( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur (*signature*):→ **Avis** des parents : proposition  acceptée  refusée<sup>3</sup>A retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** du conseil des maîtres : le .....  passage  maintienLe( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur : (*signature*)→ **Décision des parents** : Acceptation:  Recours<sup>3</sup> :  joindre un **recours motivé** examiné en commissionA retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** de la commission d'appel :  passage  maintien

Année scolaire ..... Classe de .....

→ **Proposition** du conseil des maîtres :  passage  maintien<sup>2</sup>Le( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur (*signature*):→ **Avis** des parents : proposition  acceptée  refusée<sup>3</sup>A retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** du conseil des maîtres : le .....  passage  maintienLe( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur : (*signature*)→ **Décision des parents** : Acceptation:  Recours<sup>3</sup> :  joindre un **recours motivé** examiné en commissionA retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** de la commission d'appel :  passage  maintien

Année scolaire ..... Classe de .....

→ **Proposition** du conseil des maîtres :  passage  maintien<sup>2</sup>Le( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur (*signature*):→ **Avis** des parents : proposition  acceptée  refusée<sup>3</sup>A retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** du conseil des maîtres : le .....  passage  maintienLe( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur : (*signature*)→ **Décision des parents** : Acceptation:  Recours<sup>3</sup> :  joindre un **recours motivé** examiné en commissionA retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** de la commission d'appel :  passage  maintien<sup>2</sup> Code de l'éducation Article D321-6 extrait : « Durant sa scolarité primaire, un élève ne peut redoubler ou sauter qu'une seule classe. »<sup>3</sup> Les parents ou le représentant légal font connaître leur réponse à l'école élémentaire dans un délai de 15 jours. Passé ce délai l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la proposition.

Année scolaire ..... Classe de .....

→ **Proposition** du conseil des maîtres :  passage  maintien<sup>2</sup>Le( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur (*signature*):→ **Avis** des parents : proposition  acceptée  refusée<sup>3</sup>A retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** du conseil des maîtres : le .....  passage  maintienLe( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur : (*signature*)→ **Décision des parents** : Acceptation:  Recours<sup>3</sup> :  joindre un **recours motivé** examiné en commissionA retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** de la commission d'appel :  passage  maintien

Année scolaire ..... Classe de .....

→ **Proposition** du conseil des maîtres :  passage  maintien<sup>2</sup>Le( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur (*signature*):→ **Avis** des parents : proposition  acceptée  refusée<sup>3</sup>A retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** du conseil des maîtres : le .....  passage  maintienLe( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur : (*signature*)→ **Décision des parents** : Acceptation:  Recours<sup>3</sup> :  joindre un **recours motivé** examiné en commissionA retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** de la commission d'appel :  passage  maintien

Année scolaire ..... Classe de .....

→ **Proposition** du conseil des maîtres :  passage  maintien<sup>2</sup>Le( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur (*signature*):→ **Avis** des parents : proposition  acceptée  refusée<sup>3</sup>A retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** du conseil des maîtres : le .....  passage  maintienLe( les) enseignant(s) de la classe (*signatures*) :Le directeur : (*signature*)→ **Décision des parents** : Acceptation:  Recours<sup>3</sup> :  joindre un **recours motivé** examiné en commissionA retourner à l'école pour le ..... Les parents : (*signatures*)→ **Décision** de la commission d'appel :  passage  maintien<sup>2</sup> Code de l'éducation Article D321-6 extrait : « Durant sa scolarité primaire, un élève ne peut redoubler ou sauter qu'une seule classe. »<sup>3</sup> Les parents ou le représentant légal font connaître leur réponse à l'école élémentaire dans un délai de 15 jours. Passé ce délai l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la proposition.